



NB. Les dispositions du plan de site du vieux Carouge restent applicables dans leur ensemble
Les ouvertures ne figurent qu'à titre illustratif

 **DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈVE**
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - DIVISION DE L'URBANISME - SERVICE DES MONUMENTS ET SITES

CAROUGE feuille 21

PLAN DE SITE DE DETAIL
(selon art 9, règlement du plan de site du Vieux-Carouge)
parcelles 386, 2395 et 397 situées le long du passage de l'Intendant.

- LEGENDE :
-  PERIMÈTRE DU PLAN DE SITE DE DETAIL
 -  BATIMENTS EXISTANTS
 -  CONSTRUCTION NOUVELLE - PERIMÈTRE D'IMPLANTATION
 -  PERIMÈTRE DU PLAN DE SITE DU VIEUX-CAROUGE (adopté par le C.E. le 21.7.82)

Adopté par le Conseil d'Etat le: 21.8.1990 Visa Timbre

Echelle 1: 250	Date	Dessin AG	Modifications	Code rue FOG
			A IS 9.11.1989	Code communes et quartiers, réél
				544
				Code interne
				Plan No
				Indice
				2 8 2 7 1
				CDU

